



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 20 décembre 2018 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5
Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6

Absences : Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Line Giasson	Conseillère	siège no 3

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, M^{me} Lucie Gravel, directrice-générale.

Présence de 4 personnes dans la salle.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2018
4. États financiers de novembre 2018
5. Dépenses de décembre
6. Correspondances
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Formation code d'éthique élus
 - 8.2 Affectation du surplus libre en 2019 (16,000.00\$ chauffage)
 - 8.3 Affectation du surplus libre en 2019 (8,000.00\$ salaires coordo)
 - 8.4 Déclaration des intérêts pécuniaires siège # 1
 - 8.5 Achat chemin MTQ versus ancien chemin Mésanges
9. Lots
 - 9.1 Reprendre 9.1 du 5 novembre erreur (offre d'achat parcelle terrain route 388)
 - 9.2 Circulation motoneige sentiers
10. Divers
 - 10.1 Plan Triennal en immobilisation
11. Période de questions
12. Fermeture de l'assemblée

2018-12-345

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2018-12-346

3. Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2018

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 3 décembre 2018 soit accepté tel que présenté au conseil;

ADOPTÉ.

4. États financiers de novembre 2018

Des revenus de 31 177.99\$ et des dépenses de 33 673.86\$ ont été enregistrés pour novembre 2018, pour un solde au livre au 30 novembre 2018 de 406,149.18\$.

5. Dépenses

2018-12-347

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1^{er} décembre au 20 décembre 2018, les dépenses suivantes :

les salaires des employés	8,717.05\$
les dépenses par paiements préautorisés :	1055.66\$
les dépenses de décembre à payer en décembre	4,019.44\$

le tout représentant un total de 13,792.15\$, la directrice générale /secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

6. Correspondances

7. Période de questions

8. Comptabilité & employés

8.1 Formation code d'éthique élus

Voir à inscrire les deux candidates

8.2 Affectation du surplus libre en 2019 (chauffage)

ATTENDU QUE nous devons changer le système de chauffage en 2018 et refaire l'isolation de l'entretoit;

ATTENDU QUE les soumissions demandées ne correspondaient pas aux mêmes spécifications;

ATTENDU QUE nous devons retourner en soumission, ce qui retardera les travaux en 2019;

EN CONSÉQUENCE,

2018-12-348

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE le montant de 16,400.00\$ de surplus libre non utilisé en 2018 pour le changement du chauffage et isolation soit affecté à l'année 2019 pour ces mêmes dépenses;

ADOPTÉ.

8.3 Affectation de surplus libre en 2019 (salaires coordo)

ATTENDU QUE nous avons prévu 8,000.00\$ au budget 2018 pour le salaire de la coordonatrice en loisirs;

ATTENDU QUE ce montant n'a pas été utilisé, vu le remboursement à 100% par Action Santé pour 2018;

ATTENDU QUE nous voulu transférer ce montant pour 2019, pour diminuer l'impact sur notre budget en 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le montant de 8,000.00\$ de surplus libre non utilisé en 2018 pour le salaire de la coordonatrice en loisirs soit affecté à l'année 2019 pour cette même dépense;

ADOPTÉ.

8.4 Déclaration des intérêts pécuniaires siège # 1

À suivre. La conseillère est absente.

8.5 Achat chemin MTQ versus ancien chemin des Mésanges

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir le chemin prévu par le MTQ sur le territoire chemin des Mésanges;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice-générale prenne les informations auprès du MTQ pour connaître leur position dans ce dossier;

ADOPTÉ.

9. Lots

9.1 Reprendre 9.1 du 5 novembre erreur Offre d'achat parcelle de terrain route 388

ATTENDU QUE trois citoyens désirent acheter une parcelle de terrain attenant à leur terrain et se rendant à la route 388;

ATTENDU QUE la municipalité est favorable à céder ces terrains au coût de 0.60\$ du M² et à payer la facture de cadastre pour les acheteurs pour diminuer les frais d'arpentage, mais par contre ces frais devront être remboursés lors de la finalisation de la vente chez le notaire;

2018-12-349

20181-12-350



N° de résolution
ou annotation
2018-12-351

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Christiane Guillemette, appuyé par
Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité
des conseillères et des conseillers présents;

QUE

le conseil municipal est favorable à céder ces
terrains au coût de 0.60\$ du M² et à payer la
facture de cadastre pour les acheteurs pour
diminuer les frais d'arpentage, mais par contre
ces frais devront être remboursés lors de la
finalisation de la vente chez le notaire;

QUE

les frais de notaire sont à la charge de chacun;

AUSSI

les terrains voisins doivent être informés, s'ils
sont intéressés à acquérir leur partie eux aussi.

ADOPTÉ.

9.2 Circulation motoneige sentiers

ATTENDU QUE

nous avons eu une demande d'autorisation
pour utiliser le sentier en arrière du garage
près des vieilles voitures pour circuler à
chevaux, seulement durant l'hiver;

ATTENDU QUE

le sentier est déjà utilisé pour faire de la
raquette et du ski de fond par ce demandeur;

ATTENDU QUE

celui-ci demande aussi de gratter le sentier
avec une motoneige si nécessaire et de passer
un traceur de ski de fond s'il a la disponibilité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par M. François Cloutier, appuyé par Mme
Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité
des conseillères et des conseillers présents;

QUE

nous autorisons le demandeur à circuler à
chevaux durant l'hiver, de gratter avec une
motoneige si nécessaire pour profiter des
sentiers en raquettes et ski de fond et couper
les arbres sur le parcours du sentier s'ils sont
tombés et obstruent la circulation.

ADOPTÉ.

10. Divers

10.1 Plan triennal en immobilisation

ATTENDU QUE

la municipalité de Rapide-Danseur doit
adopter un plan triennal en immobilisation
pour 2019-2020-2021

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par François Cloutier, appuyé par Mme
Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité
des conseillères et des conseillers présents;

QUE

le plan triennal en immobilisation pour 2019-
2020-2021 soit réparti comme suit:

2018-12-352

2018-12-353

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur



N° de résolution
ou annotation

ANNÉE 2019	450,000.00\$	CHEMINS
ANNÉE 2020	50,000.00\$	BÂTIMENTS
ANNÉE 2021	150,000.00\$	CHEMINS

Conditionnellement à l'obtention de subventions et de financement pouvant s'appliquer à certains travaux;

ADOPTÉ.


11. Période de questions

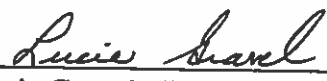
12. Fermeture de l'assemblée

2018-12-354

Mme Lorraine Doucet-Dion propose la fermeture de l'assemblée. Il est 20 heures 20;

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Lucie Gravel, directrice